

Tokyo, le 6 avril 2020

COMPTE RENDU PROVISOIRE DU CONSEIL D'ETABLISSEMENT DU 6 AVRIL 2020

Présents :

Direction : M. Wajnberg, M. Oulhen, M. Sansebastian, M. Jublot

Représentants des parents : MM. Launey, Gay, Brancourt, Carraz (tous les quatre à distance)

Représentant des personnels ATOS : Mme Sakai

Représentants des personnels enseignants et d'éducation : MM. Aimé, Abbal, Charbonneau (à distance), Mmes Leruste, Cabrit (à distance)

Représentants des élèves : Mmes Volz, Jancourt, M. Pelletier (tous les trois à distance)

Ambassade : M. Colliot (à distance), M. Robin

Conseillers consulaires : MM. Roussel, Consigny, Mme Inuzuka (tous les trois à distance)

Mme Doyhambehere est excusée, participant à une visioconférence de l'AEFE avec les équipes de direction de la Zone Asie-Pacifique.

M. Almosnino, chef du secteur Asie, est également excusé.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 18h

M. Sansebastian est secrétaire de séance, M. Aimé secrétaire de séance adjoint.

16 votants

Le proviseur ouvre la séance en soulignant le caractère peu serein de la période, mais également la nécessité de continuer à faire vivre les instances et l'établissement, y compris dans la préparation de rentrée.

1. Adoption de l'ordre du jour :

Le proviseur propose de supprimer le point portant sur les crédits pédagogiques du secondaire, qui relève davantage du conseil pédagogique.

L'ordre du jour ainsi modifié est adopté à l'unanimité : 16 voix pour.

2. Adoption du PV du Conseil d'établissement du 4 février 2020 :

Il est adopté à l'unanimité, sans modification : 16 voix pour.

3. Avis sur la modification du Règlement financier

3.1. Modulation des droits de première inscription en cas de séjour court au Japon ou d'aller-retour pour raisons professionnelles et après une interruption de scolarité inférieure ou égale à 1 an.

Le débat porte sur la conservation d'une place pour les élèves ainsi provisoirement partis. Les représentants des parents d'élèves demandent s'ils pourraient être prioritaires. Mme Sakai, chef comptable, répond qu'il est impossible de réserver une place. Le conseiller consulaire F. Roussel et le Conseiller culturel P. Colliot évoquent le cas des professeurs d'université, obligés de partir à cause d'un plan de carrière encadré, et proposent de confirmer de façon très anticipée le retour des élèves concernés.

Le proviseur et le directeur d'école répondent par l'impossibilité de bloquer des places dans des niveaux en tension où la pression est forte pour inscrire des élèves. Impossibilité renforcée par l'absence de droits payés et par la perte de recette que cela représenterait pour l'établissement.

Le débat est sans issue, mais la direction rappelle qu'elle examine avec bienveillance ces situations. Et le directeur du primaire rappelle qu'à ce jour, aucun élève ne s'est vu dans ce cadre refuser une place.

La modification proposée est donc ainsi formulée :

« Sont exonérés de droits de première inscription les élèves ayant quitté le Japon pour un an ou moins. »

3.2. Hypothèse d'un remboursement des familles pour les frais de cantine en cas de fermeture d'une classe pour cause de grippe

L'échange conduit à ne pas proposer de modification au texte actuel.

L'avis portant sur la modification du point 3.1. est mis au vote : 17 votants, 17 pour

L'avis est favorable et sera porté devant le Conseil d'administration.

4. Bilan de l'audit

Le proviseur rappelle que cet audit, validé par le Conseil d'administration, visait à évaluer la gouvernance, la sécurité et la fiabilité du système d'information. La société AKB, chargée de l'audit, a questionné plusieurs personnels de l'établissement, puis a récolté des informations, en février dernier, et a formulé ses constats et ses recommandations sur ces bases.

Les avantages constatés sont ceux d'avoir un système d'information peu coûteux et qui fonctionne partiellement.

Les inconvénients :

- Le cadrage de ce système est insuffisant en termes de gouvernance
- La sécurité est à renforcer sur certaines applications (Pronote, Gesper)
- Le logiciel ayant servi aux élections des représentants n'est pas sécurisé et sa fiabilité est donc incertaine
- Les mises à jour de sécurité des machines ne sont pas automatisées
- La reprise d'activité n'est pas garantie en cas de désastre
- L'hétérogénéité du système, qui s'explique par la croissance de l'établissement, n'est pas sans poser problème.

Les recommandations visent à renforcer le cadrage, notamment par le biais d'une charte informatique actualisée, qui serait à achever avant la prochaine rentrée ; elles portent également sur le recours à un prestataire extérieur pour l'hébergement et la maintenance des applications.

Suite à cela, le proviseur annonce que la sécurisation de l'accès à Pronote vient d'être faite, quelques jours plus tôt. Et la commission informatique se réunira cette semaine pour reprendre les conclusions de l'audit et travailler à revoir la charte informatique, qui sera ensuite soumise à l'approbation du Conseil d'établissement.

Les représentants des parents demandent si un chiffrage a été établi. Le proviseur répond que le cahier des charges est à définir avec la commission informatique avant de faire un appel d'offre, mais l'ampleur des coûts peut varier et c'est à l'établissement de choisir les coûts qu'il est prêt à accepter.

Les représentants des enseignants demandent si un phasage a été établi. Le proviseur répond que ce sera l'un des points à aborder avec la commission du numérique.

A la demande des représentants des personnels, le proviseur précise que le logiciel utilisé pour les élections des représentants s'appelle *Lime Survey*.

5. Point sur la période de fermeture de l'établissement aux élèves et sur son impact

Le proviseur dresse un tableau des différents aspects, depuis un mois :

a/ concertation

Toutes les instances ont été réunies : conseil des maîtres, conseil pédagogique, conseil d'école, conseil du second degré, commission des ressources humaines ; des rencontres informelles ont eu lieu avec les représentants des

personnels et les représentants syndicaux ; la direction a eu un échange hebdomadaire avec les représentants des parents d'élèves ainsi qu'avec les délégués des élèves.

Certains ont demandé la réunion du CHSCT (comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail), pour travailler sur un protocole de reprise, mais cette réunion est remise à plus tard, en fonction de ce que sera le calendrier de réouverture.

Enfin, un groupe de suivi à visée opérationnelle s'est réuni à trois reprises (direction, gestion matérielle, service informatique, référents numériques, infirmerie, affaires générales).

b/ continuité pédagogique

Environ 85% des élèves du primaire et du secondaire se connectent chaque semaine, d'après un bilan hebdomadaire transmis par les professeurs. Le proviseur tient à souligner le caractère remarquable de cette assiduité, et le caractère tout aussi remarquable du travail mené par les professeurs, qu'il tient à remercier ; il salue également la mobilisation des parents, qui accompagnent leurs enfants dans cette continuité, et il félicite enfin les élèves pour leur engagement et leur ténacité.

c/ aides

L'établissement a proposé à plusieurs reprises des prêts de matériel informatique aux familles, d'abord en ciblant sur celles recensées dans l'enquête initiale (environ 60 familles contactées, mais seulement 7 réponses pour accepter ce prêt).

Les assistantes maternelles ont apporté une aide à la traduction pour 26 familles non francophones, faisant le lien avec les professeurs du primaire.

L'équipe de vie scolaire suit les élèves du secondaire qui ne sont pas connectés ou en difficulté scolaire.

Enfin, quelques parents proposent une aide bénévole en Français Langue Etrangère à des élèves du primaire sans aide francophone à domicile.

Le proviseur souligne ainsi que l'établissement a répondu au fur et à mesure aux besoins constatés ou signalés.

d/ examens

Suite aux annonces du ministre J.M. Blanquer, l'établissement attend un cadrage de l'AEFE qui permette d'informer précisément les familles.

Un représentant des parents regrette que la direction n'ait pas communiqué depuis ces annonces ; d'autres représentants rappellent l'envoi d'un courrier aux parents, vendredi, laissant entendre que le lycée apporterait des informations dès qu'il serait en mesure de le faire, et que la lettre d'information envoyée aux familles ce lundi 6 avril évoque également ces annonces.

Les représentants des élèves soulignent la démotivation des élèves de Terminale et le risque de démotivation dans d'autres enseignements. Le proviseur répond qu'il faut garder l'objectif d'une reprise des cours en mai, et que le travail mené d'ici-là peut également être tourné vers la préparation de l'année prochaine, donc des études supérieures pour ce qui est des élèves de Terminale.

e/ aspects financiers

Dans un courrier aux membres du Conseil d'administration, le Directeur de l'AEFE a annoncé une possible extension des bourses.

Par ailleurs, le LFI Tokyo accorde des facilités de paiement (délai ou échéancier) aux familles qui en font la demande : il paraît préférable d'apporter des réponses au cas par cas, plutôt que d'annoncer des dispositions générales qui ne seraient pas nécessairement adaptées à la diversité des situations.

Le conseiller consulaire T. Consigny demande s'il y a eu des départs d'élèves : pour le moment, une seule radiation enregistrée, qui est en réalité un départ anticipé puisque la famille avait prévu de quitter l'établissement à la fin de l'année scolaire.

Le proviseur propose en outre de mettre à contribution la Caisse de solidarité, en principe réservée aux voyages (même si cet usage exclusif n'a pas été mentionné dans la Charte des voyages révisée récemment).

Il soumet à l'approbation du Conseil d'établissement un avis ainsi rédigé :

« Le Conseil d'établissement approuve la proposition au Conseil d'administration d'une mesure temporaire et exceptionnelle : la Caisse de solidarité pourra apporter une aide au paiement des frais de scolarité du 3^e trimestre 2019-2020 pour certaines familles, selon des modalités qui seront définies par le Conseil d'administration. »

L'avis favorable est adopté à l'unanimité (17 votants)

Le proviseur insiste sur le fait qu'il faudra définir des critères et articuler cette mesure à une éventuelle extension des bourses, cela ne pourra donc pas se mettre en place immédiatement. Il invite donc les membres du Conseil d'établissement à la prudence dans la diffusion de cette information.

En réponse à une question du conseiller consulaire F. Roussel, le DAF précise que cette Caisse contient actuellement 7,5 millions de yens. Mme Sakai ajoute qu'elle reçoit environ 900.000 yens par an et qu'elle en verse à peu près autant. En réponse à la question des représentants des parents sur les familles bénéficiaires, le proviseur précise que l'établissement compte très peu de familles japonaises, l'idée de réserver cette aide aux familles qui n'auraient pas accès aux bourses s'avère donc inopérante.

Les représentants des personnels craignent que cela ne suffise pas vu le nombre présumé de familles en difficultés, et disent comprendre que des tensions surgissent si l'offre pédagogique proposée depuis la fermeture au LFI Tokyo aux élèves est inférieure à ce pour quoi les parents ont payé.

Le proviseur insiste sur la nécessité de concilier deux temporalités, le temps présent de la crise et le futur proche avec le retour à la normale et la continuité souhaitée dans les enseignements proposés. C'est cette nécessaire préservation de l'avenir qui doit être gardée à l'esprit.

La conseillère consulaire E. Inuzuka demande toutefois d'entourer les familles, fragilisées par la situation. Le conseiller consulaire T. Consigny demande s'il est possible de retarder l'échéance des frais de scolarité, et évoque les aides aux familles annoncées par le gouvernement japonais – qui demandent encore à être précisées, ajoute V. Sakai.

Les représentants des personnels demandent si les fonds de roulement ne sont pas destinés à faire face à une situation telle que celle-là, ce qui justifierait de les mobiliser.

Le proviseur, qui a précisé que ces fonds absorbaient déjà l'impact des exonérations de services annexes (6 jours de fonds de roulement pour le mois d'avril), répond que la crise n'est pas achevée et qu'il est donc trop tôt pour prendre des mesures appropriées, faute de pouvoir mesurer l'impact de cette crise. Il explique le risque de toute décision solitaire d'un établissement du réseau de l'AEFE, alors que d'autres lycées sont en situation bien plus précaire que le LFI Tokyo. Enfin, il rappelle le rôle décisionnaire du Conseil d'administration pour toute décision d'ordre budgétaire.

Les représentants des personnels suggèrent toutefois de rassurer les familles et de leur annoncer la souplesse de l'établissement pour éviter que l'inquiétude liée à l'instauration de l'état d'urgence ne les pousse à partir. Le proviseur répond qu'un courrier allant dans ce sens est en préparation.

Les représentants des parents évoquent un lycée d'Asie, à Hanoï, qui doit faire face à de nombreux départs. Le proviseur invite à éviter des comparaisons entre des situations peu comparables (calendriers, contexte socio-économique, situation des établissements etc).

6. Questions diverses

QUESTIONS DES REPRÉSENTANTS DU PERSONNEL

Question 1 (question déjà posée au CSD)

Le département d'espagnol souhaite signaler et corriger une coquille dans le CR du 21 janvier. Les groupes de 1^{ère} et Terminale seraient 3 et non 2.

Nous demandons si c'est possible d'ajouter 0.5 heure par groupe de 1^{ère} et Tle comme ça a été fait pour le français (pour travailler sur l'évaluation en demi groupes LVB et LVC)

Le proviseur admet qu'il s'agit d'une coquille récurrente et tient à rassurer les professeurs sur ce point. La demande d'heure supplémentaire sera à discuter dans un autre cadre.

COVID19 ET CONSEQUENCES

Question 2 (question déjà posée au CSD)

Concernant le Covid-19 et la réouverture du lycée : Selon les recommandations des autorités japonaises, une fois rouvert, le lycée devra quand même refermer à chaque fois qu'un nouveau cas d'infection se manifeste (élève, enseignant, personnel) et ceci pendant une période de 14 jours. On peut très facilement imaginer un cycle de refermeture et de réouverture qui se répète jusqu'à la fin de l'année scolaire. Est-ce faisable ? Tenable ?

Le proviseur confirme qu'il faudrait fermer à nouveau, mais la fermeture prolongée règle la question pour le moment.

Questions 3

Préambule

La crise inédite que traverse le monde provoque, à raison, chez les élèves et leurs familles ainsi que chez les personnels des inquiétudes légitimes.

3a. Quelles sont les mesures prises par l'établissement pour garantir une future réouverture sans risques ?

Le proviseur répond que nous n'en sommes pas là, et que la réouverture interviendra quand la situation sanitaire le permettra.

3b. Quel protocole serait adopté en cas d'infections après réouverture ?

Il faudrait fermer à nouveau.

3c. Concernant les personnels une infection au lycée pourrait-elle être prise en compte comme un accident de travail ou maladie professionnelle ?

Le proviseur répond par la négative, car il serait impossible d'établir l'origine de la contamination ; si c'est entre collègues, comment établir que le contact ne s'est pas fait hors du lycée, dans des rencontres à titre privé ? Ce n'est pas au LFI Tokyo qu'il revient d'établir les chaînes de contamination, et il n'en a pas la possibilité.

3c. Quel est l'impact actuel de la crise sanitaire sur les inscriptions d'élèves pour la rentrée 2020 ? Quelles sont les projections et les modèles élaborés du nombre d'inscrits, plus ou moins optimistes, pour les prochains mois, incluant les inévitables conséquences économiques que cette crise sanitaire aura sur les stratégies des entreprises et sur leur politique d'expatriation ?

Pour le moment, l'impact est nul. Mais il est impossible de savoir ce qu'il sera dans quelques semaines ou quelques mois. Les réinscriptions se déroulent efficacement, rappelle V. Sakai, avec un calendrier plus précoce que l'an dernier : 1260 réinscrits à ce jour, seulement 30 indécis, et 50 paiements de nouvelles inscriptions déjà effectués.

Les représentants des enseignants demandent si la situation le nombre de réinscription est comparable à celui de l'année dernière à la même époque. Le proviseur répond que pour l'instant, les chiffres sont équivalents.

Le proviseur ajoute que l'impact risque de se faire sentir plus tard.

3d. Dans le cas d'une baisse conséquente d'élèves (scénarios rencontrés après la crise de 2008 : fermeture de deux classes ayant entraîné le licenciement de deux collègues en primaire et 2011 : reprise avec un tiers des effectifs et conséquences plus lourdes) quelle sera la stratégie de l'établissement concernant le projet immobilier à propos de son extension ? Faut-il prévoir un report ou un arrêt de ce projet ou au contraire est-il envisager de le mener à terme ?

Le proviseur ne sait pas si certains espèrent l'arrêt de ce projet ou le redoutent mais il précise que pour le moment, aucune suspension ni annulation n'est d'actualité. Là encore, cela relèverait d'un choix collégial en lien avec les tutelles. Par ailleurs, l'architecte travaille actuellement à un chiffrage des travaux, ce qui permettra de voir s'il y a lieu d'envisager un phasage ou de faire des choix selon les coûts ou les réserves disponibles. Le proviseur rappelle que le projet immobilier est destiné à accueillir les élèves que nous avons déjà et n'est pas lié à une perspective d'agrandissement ou d'augmentation des effectifs.

3e. De même, la crise sanitaire actuelle impacte-t-elle les conditions de rentrée scolaire 2020, d'abord en termes d'offres pédagogiques (en particulier concernant la politique des langues du primaire) ? Surtout en terme de personnels, peut-elle conduire l'établissement à renoncer à un ou plusieurs recrutements de nouveaux personnels (et dans ce cas quand et comment les candidats seront-ils avertis ?) ou pire, la crise peut-elle conduire au non renouvellement de contrat ou licenciement d'un ou plusieurs personnels ? Le fond de réserve de 806 millions de yens (données du CA du 20 février 2020) initialement dédié au projet immobilier ne doit-il pas être en priorité alloué à sauvegarder la situation des agents en poste ?

Le proviseur invite à éviter de se faire peur avec des scénarios noirs qui pour le moment ne sont justifiés par aucune donnée mesurable. La préparation de rentrée se poursuit comme prévu. Une fois encore, c'est l'année prochaine que l'impact de la crise se fera sentir et qu'il conviendra de prendre des mesures appropriées, si besoin.

QUESTIONS DES REPRESENTANTS DES PERSONNELS ATOS :

Question 1 :

Les personnels administratifs voudraient demander à la direction l'autorisation de faire un appel aux dons aux personnels du LFIT à destination des prestataires sous forme d'enveloppe. En effet, étant donnée la situation actuelle et la prolongation de la fermeture de l'Établissement au moins jusqu'au 11 mai, nous nous inquiétons vraiment concernant la situation financière et psychologique de ces derniers qui ne voient pas le bout du tunnel".

2 st rentrés en Fce ; certains st fragiles, il faudrait les accompagner ; aide des Conseillers consulaires sur les aides possibles ? l'ambassade ? idem pr les parents.

Les membres du Conseil d'établissement prennent note de ces demandes d'information.

Concernant la situation des prestataires, le proviseur précise n'avoir pas d'information sur les situations individuelles, mais que nombre d'entre eux sont par ailleurs salariés de l'établissement, ce qui laisse à penser que l'impact de cette suspension d'honoraires n'est pas le même pour tous.

Question 2 :

Nous avons connaissances qu'il y a des aides au Japon suite aux difficultés rencontrées par les personnes ayant des difficultés financières, mais sans toutefois en connaître précisément les modalités. Serait-il possible d'avoir une liste auprès de l'ambassade de ces services à contacter ?

Le conseiller consulaire F. Roussel évoque une lettre envoyée juste avant le Conseil au proviseur par les trois conseillers consulaires et qui demande le maintien des rémunérations. Il demande en outre, si l'on ne sait pas qui en subirait le plus grand préjudice, que le doute bénéficie à tous et justifie ce maintien intégral.

Les représentants des personnels regrettent qu'il n'y ait pas eu de concertation sur cette question. Le proviseur répond que la CRH porte sur les personnels salariés du LFI Tokyo. Il rappelle que ces honoraires ont été maintenus au mois de mars, semaine après semaine, et qu'il a reçu un mail de l'un des prestataires avec des remerciements pour cette mesure, sa possible non-reconduction étant de fait posée. Il conteste donc l'effet de surprise et de brutalité évoqué par les représentants des personnels au sujet de l'annonce de suspension des honoraires (annoncée un vendredi, rappelle le proviseur, suite à l'annonce la veille de la fermeture prolongée du LFI Tokyo).

Les représentants des parents suggèrent de mobiliser certains prestataires pour du soutien scolaire et ainsi de pouvoir les rémunérer sur une nouvelle mission. Le proviseur dit être ouvert à des réflexions pour accompagner les personnes les plus en difficulté, même s'il évoque la difficulté de faire du soutien scolaire sans être forcément en phase avec les contenus et attentes des professeurs.

Pour conclure, le proviseur insiste sur l'exercice de responsabilité collective qui doit être mené dans cette période ; sur toutes ces questions graves et durables, il rappelle que les réponses apportées ce soir sont inscrites dans le moment présent et ne se veulent pas définitives.

La séance est levée à 20h.

COMPTE-RENDU DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT EXTRAORDINAIRE DU MARDI 4 FEVRIER 2020

Présents :

Direction : M. Wajnberg, M. Oulhen, Mme Doyhambehere, M. Sansebastian, M. Jublot

Représentants des parents : MM. Carraz, El Nashar, Mme Cosmao

Représentant des personnels ATOS : Mme Sakai

Représentants des personnels enseignants et d'éducation : MM. Aimé, Abbal, Charbonneau, Mmes Jallerat, Cabrit

Représentants des élèves : Mme Jancourt, M. Pelletier

Ambassade : M. Robin

Conseillers consulaires : MM. Roussel, Consigny, Mme Inuzuka

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte 17h01.

M. Sansebastian est secrétaire de séance,

M. El Nashar est secrétaire de séance adjoint.

M. Wajnberg présente le nouveau directeur administratif et financier, M. Claude Oulhen, qui a pris ses fonctions le 3 février 2020.

1. Adoption de l'ordre du jour

Votants : 16 Pour : 16 Contre : 0 Abstention : 0

L'ordre du jour est adopté

1. Adoption du PV du Conseil d'établissement du 27 janvier 2020

Votants : 16 Pour : 16 Contre : 0 Abstention : 0

Le PV est adopté.

1. Adoption du calendrier scolaire 2020-2021

Le proviseur distribue une version papier du calendrier v4 (diffusé le 20 janvier), sur laquelle la seule modification est la correction du 1^{er} septembre, jour de prérentrée, qui n'est plus compté comme un jour travaillé.

Le directeur du primaire présente l'avis du Conseil d'école extraordinaire réuni ce jour, après une réunion, la semaine dernière, d'un Conseil des maîtres extraordinaire. Cet avis, défavorable à la version v4, suggère de maintenir comme jour férié non travaillé le jeudi 11 février.

Les représentants des personnels présentent le résultat d'une consultation faite auprès des personnels du secondaire : 56% de réponses, 72,2% favorables à l'option 'maintien du 4 janvier non travaillé et 11 février jour férié non travaillé'.

Les représentants des personnels questionnent le proviseur sur le mode de calcul suivi pour aboutir au chiffre de 902.7h. Le proviseur explique : 5,1h par jour (pour une semaine de 25,5h) ; il rapporte qu'un autre mode de calcul, basé sur le calendrier réel, a pu être appliqué, aboutissant à un chiffre sensiblement proche.

La proposition v4 est mise au vote, telle que figurant sur le document papier distribué (et conforme à la version diffusée le 20 janvier sauf la rectification du 1^{er} septembre non comptabilisé) :

Votants : 17 Pour : 0 Contre : 5 Abstention : 12

La proposition est rejetée.

Le proviseur propose alors de soumettre au vote une proposition appelée v5, et qui comporte comme seule modification la transformation du 11 février en jour férié non travaillé. Le 4 janvier est non travaillé, la prérentrée fixée au 1^{er} septembre, la fin d'année au 2 juillet. 5 jours fériés sont non travaillés, 1 jour férié est travaillé. Cette version est mise au vote :

Votants : 17 Pour : 17 Contre : 0 Abstention : 0

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Le Conseil d'établissement applaudit l'annonce de cette adoption.

En conclusion, le proviseur souhaite dire quelques mots : il a annoncé, au début de ce travail sur le calendrier, une démarche reposant sur la concertation. Il a donc proposé une première version, soumise à cette concertation. Il regrette les crispations survenues au cours de ce processus, jugeant qu'elles étaient évitables. Il souhaite que l'établissement soit capable de faire vivre une concertation non conflictuelle, qui permette que les différents points de vue puissent s'exprimer et puissent être pris en compte, sans être dans une logique de rapport de force mais dans la construction d'une politique d'établissement collégiale. Il remercie enfin tous ceux qui ont travaillé de façon constructive à ce processus d'élaboration qui trouve ici son achèvement consensuel.

Quelques questions sont posées, hors ordre du jour.

Mme la Conseillère consulaire E. Inuzuka regrette que tombent le même jour, 13 février, le Conseil d'administration du LFI Tokyo et celui de Kyoto. Le proviseur répond que celui de Tokyo a été déplacé en raison de contraintes d'agenda du Directeur de l'AEFE. Il entend le regret que les deux établissements ne se soient pas consultés lors de ces changements par rapport au calendrier établi en début d'année. Il rappelle avoir trouvé ce calendrier à son arrivée.

M. le Conseiller consulaire F. Roussel rejoint les remarques de sa collègue.

M. le Conseiller consulaire T. Consigny demande où en sont les mesures sanitaires autour du Coronavirus, et si la solidarité va s'exprimer en accueillant des élèves de lycées français de Chine : le proviseur répond en deux temps.

Il explique qu'il diffuse des communiqués périodiquement, en fonction des informations reçues de l'AEFE et de l'Ambassade, à tous les personnels (3 communiqués à ce jour) et à tous les parents (2 communiqués à ce jour). Il ne souhaite toutefois pas communiquer de façon excessive, ce qui aurait pour effet d'entretenir l'anxiété sur un sujet déjà anxiogène. Mais il rappelle que les seules mesures sanitaires préconisées sont le lavage des mains et le maintien à domicile en cas de fièvre, et que l'AEFE ne recommande pas demander le port de masque ni la prise de température des élèves à l'entrée.

Pour ce qui est de l'accueil d'élèves, il se dit défavorable à cette mesure : prise isolément, elle créerait un appel d'air difficile à réguler, alors que l'AEFE n'a pas mis en place un tel dispositif à ce jour. De plus, les élèves accueillis devraient passer par une phase de quarantaine, et cela susciterait une inquiétude chez les familles, elle aussi difficile à réguler.*

MM les Conseillers consulaires T. Consigny et F. Roussel rappellent que la solidarité avait joué dans l'autre sens en 2011 pour accueillir des élèves de Tokyo. Le proviseur nuance en expliquant qu'il s'agit aujourd'hui d'une épidémie, et non d'un séisme.

Pour ce qui est du calendrier, le proviseur précise, en réponse à une question des représentants des personnels, qu'il sera soumis à la validation de l'IEN, de l'Ambassade et de l'AEFE.

La séance est levée à 17h28.

**Le 6 février, l'AEFE a invité les établissements à être accueillants face à de telles demandes d'inscriptions : le LFI Tokyo met donc en place un protocole d'accueil sur lequel il va communiquer une fois ce protocole validé par l'Ambassade.*

CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT DU 6 AVRIL 2020

COMPTE RENDU DU CONSEIL DU SECOND DEGRÉ DU MERCREDI 1ER AVRIL 2020

Présents :

Représentants de l'administration : L. Wajnberg, M. Doyhambehere, G. Jublot, C. Oulhen

Représentants des personnels : V. Aimé, L. Abbal, A. Dubos

Représentants des parents : J. Gay, V. Brancourt

Représentantes des élèves : A. Perriniaux-Mallet, T. Bruneau

Secrétaire de séance : Mme Doyhambehere, Secrétaire adjoint : M. Aimé

1. Bilan des dispositifs de continuité pédagogique pendant la fermeture aux élèves du lycée

Le proviseur demande aux membres du CSD quel bilan ils tirent des dispositifs de continuité pédagogique.

Les représentants des élèves estiment que cela se passe bien, hormis quelques problèmes techniques rencontrés dans les examens à distance pour les classes de Première, et des disparités selon la connexion. Les représentants des parents ont lancé une enquête auprès des familles. Environ 200 réponses leur sont parvenues, il en ressort que des problèmes apparaissent surtout du côté du primaire, moins au secondaire où les élèves sont plus autonomes.

La question de la visibilité sur le suivi des élèves et son évolution est posée par les représentants des parents. Le CPE explique qu'une synthèse hebdomadaire est réalisée par les enseignants. Les élèves potentiellement en difficulté car peu connectés sont ainsi repérés et relancés par la vie scolaire afin qu'aucun élève ne reste à l'écart des dispositifs. Le bilan est sans surprise par rapport aux élèves en difficulté en temps normal. M. Jublot ajoute que l'on a noté une baisse du taux de connexion durant la deuxième semaine, passé de 83% lors de la première semaine à 76%, mais les modalités de travail ont évolué, avec davantage d'autonomie donnée aux élèves ce qui peut expliquer en partie ce taux de connexion plus faible sur les heures de cours.

Le proviseur félicite les élèves dans leur globalité pour avoir réussi à entrer dans ces dispositifs dans la durée, même si l'on reste attentif au quart d'élèves restant.

Les représentants des parents d'élèves s'interrogent sur le maintien des cours d'EPS aux emplois du temps. Le proviseur répond que ces enseignements ont toute leur place dans les dispositifs et qu'il est important de les maintenir pour l'hygiène de vie. Madame Doyhambehere ajoute qu'ils sont plébiscités par les élèves.

Les représentants des professeurs notent un glissement problématique, car certains élèves sont connectés mais pas présents. L'appel ou la réalisation de questionnaires sont alors des moyens de vérifier si les élèves sont bien présents sur les créneaux impartis à chaque discipline. Par ailleurs, il est parfois déroutant de faire cours en visioconférence sans interventions autres qu'écrites de la part des élèves. L'idée de demander aux élèves de ne pas systématiquement couper leur caméra émerge. Les représentants des élèves notent que cela n'évitera pas la fuite de certains élèves, et qu'ouvrir la caméra pèse sur les connexions.

Un questionnaire naît sur ce que les élèves retirent des dispositifs de continuité pédagogique. Les membres du CSD s'accordent sur la nécessité de poursuivre la réflexion sur l'évolution et l'adaptation de la continuité des apprentissages, a fortiori si les dispositifs doivent s'inscrire dans la durée.

Un représentant des parents d'élèves pose la question de savoir si des élèves n'ont pas accès à internet. Une seule élève est dans ce cas, et n'a accès qu'à ses mails sur son téléphone portable. Les consignes et les documents lui sont envoyés par ce canal. Le proviseur rappelle qu'une soixantaine de familles ont été contactées pour une proposition de prêt de matériel informatique. À ce jour, seules 7 ont répondu.

2. Organisation de la fin d'année scolaire 2019-2020

L'incertitude sur le calendrier de fin d'année dans le contexte actuel (date de réouverture, dates d'examens) fait qu'il est impossible d'élaborer un calendrier précis. La direction propose les principes suivants :

- pour les classes à examens : maintenir les cours jusqu'à la veille des examens, en incluant des jours de révisions

- pour les E3C2 programmées la semaine du 20 avril : elles pourraient être repoussées à la mi-mai
Les membres du CSD approuvent ces propositions.

Le proviseur ajoute qu'il paraît plus raisonnable de suspendre la fête de l'école (prévue le 30 mai), qui exige un long travail de préparation en amont qui ne peut pas se faire dans les conditions actuelles, au regard de l'incertitude de l'évolution de la situation. Le choix de la suspension de la fête de l'école est jugé raisonnable par l'ensemble des membres du CSD.

3. Rentrée 2020 : question de l'évaluation par notes ou par compétences en Troisième (montée de la cohorte de Quatrième évaluée uniquement par compétences)

Madame Doyhambehere rappelle le contexte, où la seule évaluation par compétence figure aux bulletins trimestriels des 6^e, 5^e et 4^e (même s'il y a des notes au cours du trimestre). L'an prochain, que faire en 3^e ?

La proposition de la direction est d'introduire les notes chiffrées en 3^e afin de permettre aux élèves de mieux se situer en vue des épreuves du DNB et de se préparer à la classe de 2^{nde}, où les évaluations sont chiffrées dans toutes les disciplines. Par ailleurs, l'approche par compétence sera nécessairement maintenue en parallèle des évaluations chiffrées car l'obtention du DNB se fait à la fois par la validation du Socle commun de connaissances, de compétences et de culture (à hauteur de 400 points), et des épreuves finales (à hauteur de 400 points).

Les représentants des professeurs demandent comment se fera cette évaluation par compétences. Madame Doyhambehere répond qu'elle prendra la forme de la validation des compétences de fin de cycle à la fin du troisième trimestre, mais que le bilan intermédiaire, par trimestre et par domaine, subsistera comme dans les autres niveaux du collège. En revanche, sur les bulletins des élèves n'apparaîtront que les moyennes chiffrées. Madame Doyhambehere ajoute que le bilan de la réunion sur les compétences qui s'est tenue fin janvier sera mis à l'ordre du jour d'un prochain conseil pédagogique.

Les membres du CSD s'accordent sur la proposition de l'introduction des notes chiffrées en Troisième.

4. Rentrée 2020 : échanges sur la planification des rencontres parents professeurs (RIPP, REPP)

Deux types de rencontres parents-professeurs sont organisées au LFI : les REPP (rencontres équipes pédagogiques et professeurs) au mois de septembre, et les RIPP (rencontres individuelles parents-professeurs), au 1^{er} et au 2^{ème} trimestre (à la mi-trimestre).

Afin de simplifier l'organisation des REPP, la direction fait la proposition de la tenir en une seule fois, un samedi matin de la première quinzaine de septembre, et de la transformer en rencontres parents-professeurs principaux (avec une présentation des autres disciplines sous la forme d'un livret élaboré par les professeurs en amont). Les représentants des professeurs soulignent qu'il serait difficile d'avoir un livret complet et les parents rappellent leur attachement à rencontrer tous les professeurs de leur enfant dès le début de l'année. Le proviseur nuance en précisant que le nombre de parents présents n'est pas toujours très élevé pour cette réunion. Les représentants des élèves proposent de réaliser des rencontres en ligne. L'idée d'une présentation vidéo des autres professeurs, retransmise pendant la rencontre, est évoquée.

Pour les RIPP, les représentants des professeurs remarquent que les sollicitations sont très variables d'une matière à l'autre, générant beaucoup de trous et de temps d'attente pour certains professeurs. Par ailleurs, la banalisation des cours à 17h peut être problématique. Le proviseur adjoint et le CPE rappellent que le maintien des cours peut être demandé par le professeur, mais qu'il est cependant nécessaire de démarrer les RIPP à 17h pour permettre un temps de rencontre suffisamment long, sans les prolonger au-delà de 20h.

Les représentants des parents rappellent qu'ils sont attachés à ces deux sessions de RIPP même si la seconde, qui a lieu en janvier, intervient peut-être un peu tôt dans l'année.

Les membres du CSD s'accordent sur la nécessité de poursuivre la réflexion sur l'organisation de ces rencontres.

5. Rentrée 2020 : projet pédagogique autour des Chrome-book, point de situation

Le proviseur rappelle que les Chrome-book seront désormais déployés sur les 3 niveaux du lycée à partir de la rentrée scolaire prochaine. Il souhaite avoir le retour des professeurs, des élèves et des parents sur leurs usages pédagogiques. Les représentants des professeurs jugent l'outil pratique pour certains usages comme l'utilisation des manuels en ligne par exemple, mais se montrent sceptiques sur sa pertinence car ses limites sont vite atteintes, notamment dans le choix des logiciels. Un outil plus performant, de type ordinateur portable ou Chrome-book de nouvelle génération serait préférable, mais pour le Chrome-book cela nécessiterait une formation plus poussée des élèves et des professeurs en début d'année. Il est rappelé que le choix de cet outil a été fait pour des raisons économiques. La question du contrôle des pratiques des élèves derrière leur écran se pose également, des logiciels de contrôle payants existent.

Les représentants des élèves jugent l'outil très pratique car il permet une plus grande autonomie dans le travail scolaire (utilisation des manuels, recherches en ligne). En revanche, ils notent les mêmes limites pour le travail à la maison, qui se doublent de problèmes techniques et de connexion (bugs, difficulté d'avoir plusieurs fenêtres ouvertes en même temps...).

Les représentants des parents d'élève rappellent l'importance de maintenir un outil au même tarif, économique.

6. Questions diverses

1. Dans le tableau de la "structure pédagogique prévue" à la rentrée 2020, à la fin du CR du CSD du 20 janvier 2020, on peut y lire : "6° : 4 divisions" et dans la case correspondante : "Sciences 4 groupes". S'agit-il d'une erreur ? En effet, les classes de 6° étant dédoublées en sciences, 4 divisions x 2 groupes = 8 groupes. Ensuite, toujours dans le même tableau, le nombre de groupes de sciences n'est précisé pour aucun autre niveau. Une mise à jour de ce tableau serait-elle possible ?

Ce tableau sera mis à jour mais une fois les conseils d'enseignement relatifs aux besoins prévisionnels par discipline passés. Pour rappel, ce tableau avait pour seul objectif de présenter la structure pédagogique prévue dans ses grandes lignes, avec le nombre de divisions par classe, et ne se voulait ni exhaustif ni définitif quant au nombre de groupes.

2. L'obtention du Brevet dépendra-t-elle de la moyenne des résultats obtenus aux épreuves avec les notes chiffrées ? Ou de la synthèse des couleurs attribuée à la suite de l'examen du niveau des compétences dont font preuve les candidats à la sortie des épreuves ? Si c'est le premier cas, je ne vois que l'incohérence à rester en mode d'évaluation par compétences en 3ème (et même pour la classe de 4ème), et j'éprouve de la pitié pour les élèves qui découvriront brutalement à la sortie du Brevet qu'ils auront été en réalité évalués par note (les élèves de 4ème très bons et sympathiques, mais habitués aux couleurs, me semblent ne s'être jamais interrogés sur le sens de la note qui accompagnait les commentaires de leur devoir : aucun signe de joie ni de tristesse).

⇒ voir réponse plus haut

3. Pourquoi banaliser les cours après 17h pendant les périodes de RIPP ? (les cours de 3ème placés après 17h - bref tous mes cours avec eux - ont été supprimés presque 4 semaines consécutives en raison des RIPP et d'autres facteurs (brevet blanc, etc) aux mois de janvier-février). S'il vient du besoin de réserver des salles, pourquoi ne pas mettre à disposition aux enseignants les salles d'études (B301-302) ou le CDI, qui paraissent beaucoup plus propices (qu'en salles de sciences, par exemple) à accueillir les parents en situations îlotières ?

⇒ voir réponse plus haut

4. Concernant le Covid-19 et la réouverture du lycée : Selon les recommandations des autorités japonaises, une fois rouvert, le lycée devra quand même refermer à chaque fois qu'un nouveau cas d'infection se manifeste (élève, enseignant, personnel) et ceci pendant une période de 14 jours. On peut très facilement imaginer un cycle de refermeture et de réouverture qui se répète jusqu'à la fin de l'année scolaire. Est-ce faisable ? Tenable ?

La question de la réouverture ne nous appartient pas mais nos interrogations sur une réouverture dans les conditions actuelles ont été transmises, et cela fait partie des éléments qui contribueront à la prise de décision.

Compte-rendu provisoire du Conseil d'école du 1 avril 2020

En visio-conférence

Directeur: M. SANSEBASTIAN Gilles

Provisoire: M. WAINBERG Laurent

Représentants des Enseignants : Mme Beaudet, Mme Gur, Mme Dohen, Mme Lépinette, Mme Vesco, Mme Cabrit, Mme Ito, Mme Tsumura, Mme Dujardin, Mme Hirt, Mme Yamaguchi, M. Gagnaire, M. Roszak, M. Alam

Représentants des parents FLT-FAPEE: Mme Cosmao, Mme Grosset, M. Vilquin, M. El Nashar, M. Carraz, et M. Borghi (par téléphone).

Excusés: M. Oulhen, DAF, Mme Mattossi, Inspectrice de l'Education Nationale en résidence à Pékin, et des représentants parents Mme Vincon Yamamoto et Mme Vaes.

Mme Beaudet, représentant les personnels, est désignée secrétaire de séance et M. El Nashar, représentant des parents, secrétaire adjoint.

Le conseil commence à 15h45 en visio-conférence avec un mot d'accueil de la part du président de séance, M. SANSEBASTIAN, directeur de l'école primaire, souhaitant la bienvenue et remerciant chaleureusement les parents élus et le corps enseignant qui ont pu se joindre à la conférence à distance pendant ce temps de fermeture.

L'ORDRE DU JOUR :

1. Adoption des compte-rendus provisoires des conseils d'école du 13 novembre 2019 et du 4 février 2020 (consultables sur le site internet du LFI Tokyo)
2. Projet de structure pour l'année scolaire 2020/2021
3. Campagne d'admission en classe bilingue et pré-SI Internationale pour la rentrée 2020
4. Continuité pédagogique à distance et suivi des acquisitions des élèves

1. ADOPTION DES COMPTE-RENDUS PROVISOIRES DES CONSEILS D'ÉCOLE DU 13 NOVEMBRE 2019 ET DU 4 FÉVRIER 2020 (CONSULTABLES SUR LE SITE INTERNET DU LFI TOKYO)

Les compte-rendus sont adoptés à l'unanimité.

2. PROJET DE STRUCTURE POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2020/2021

Création d'un cinquième CM2 (montée de cohorte) : 5 classes par niveau en élémentaire à la rentrée de septembre 2020.

Maternelle : toujours 9 classes, dont 8 classes multi + 1 classe à définir en fonction du recrutement.

Passage de la GSBil à la GS pré-SI comme prévu dans l'évolution de la politique des langues.

Points enseignants:

Nous quittent cette année: Mme Leruste, Mme Herzig (formation pour un an), Mme Jallerat, Mme Lépinette, Mme Blaire, Mme Le Berre, Mme Ayuba, Mme Terada (pour un an, passe à un poste au secondaire), ainsi que Mme Nagana et Mme Pineau (ATSEM départs à la retraite). Le départ de Mme Hirt reste pour l'instant en suspens.

Recrutés: En interne, Mme Girard, Mme Ménier ~~et M-Guilbert~~ passent de mi-temps à temps plein, **M Guilbert passe à mi-temps**, Mme Marquier (déjà au Japon et remplaçante rejoint l'équipe à temps plein). Nouveaux venus: Mme Loncle (vient du Chili), Mme Chiaramonte (vient du Vietnam), Mme Bousquet (vient de la Lettonie), Mme Loffredo à la BCD (vient de Turquie), Mme Lambert en japonais (déjà au Japon) et Mme Meho-Mellin en ATSEM (déjà au Japon).

Reste à pourvoir 1 poste d'anglais, 1 poste de PE pour un an et 1 poste de japonais et d'assistante maternelle.

Effectifs:

Le directeur explique qu'il n'y a pas de problèmes en effectifs. Le calendrier des inscriptions reste valide pour l'instant.

Côté radiation: 32 + 114 passage de CM2 à la 6^{ème}, donc 146 départs en tout.

Les nouvelles inscriptions après la première commission s'élèvent à 152. Il reste encore une deuxième et troisième commission.

Les parents demandent à savoir l'état des familles dont la situation changerait suite à la crise en cours, et s'ils auraient droit au remboursement des frais de réinscription s'ils étaient amenés à quitter le Japon. Ils peuvent également faire une demande de bourse hors cycle.

Pour répondre aux parents, le proviseur M. WAINBERG explique que le flou actuel de la situation impacte énormément les décisions à prendre, et souligne que ces questions, tout à fait compréhensibles, seront traitées au cas par cas, avec une poursuite du processus de préparation de la rentrée.

Il ajoute qu'on avancera progressivement dans cette situation inconfortable tout en tenant compte de la structure du lycée et du calendrier de rentrée. La direction réagira également aux hypothétiques impossibilités de départs et d'arrivées dans les circonstances actuelles en temps voulu, et analysera les problèmes au fur et à mesure qu'ils se posent.

3. CAMPAGNE D'ADMISSION EN CLASSE BILINGUE ET PRÉ-SI INTERNATIONALE POUR LA RENTRÉE 2020

La campagne d'admission en Section Internationale ou en bilingue n'a pas encore été ouverte, et ceci afin de permettre à une majorité de postuler. Le principe de continuité dans le dispositif reste à l'œuvre sauf avis contraire de la famille ou de l'équipe enseignante, sans exclure toutefois d'autres candidatures.

Le directeur rappelle que les familles pourront postuler entre le 17 avril et le 15 mai, et que les réponses seront données à compter du 10 juin. Les critères de sélection pris en compte par la commission d'admission sont sur le site internet de l'établissement et apparaîtront sur le compte-rendu officiel de ce conseil d'école.

Chaque dossier est étudié et discuté par l'équipe pédagogique lors d'une commission. Lors de celle-ci, seuls les élèves jugés aptes sont retenus sans classement des uns par rapport aux autres.

Les critères étudiés par l'équipe pédagogique sont :

- les compétences en français (compréhension/expression),
- les compétences en anglais (compréhension / expression),
- la capacité de l'élève à suivre un rythme scolaire soutenu,
- le projet familial (qui devra être explicité dans une lettre de motivation).

Pour les élèves nouveaux arrivants et précédemment scolarisés dans un système non francophone ou ne dépendant pas de l'éducation nationale française, nous privilégierons - sauf cas exceptionnel -, une scolarisation en section standard.

S'il y a plus d'enfants aptes que de places disponibles, l'équipe enseignante de chaque niveau définit les élèves les plus à même de s'inscrire dans ce dispositif au moment de la commission.

Une fois admis dans une classe bilingue, l'élève a vocation à poursuivre sa scolarité dans ce dispositif. Chaque année, nous pouvons cependant proposer à certains de quitter ce dispositif en raison de difficultés trop importantes mettant l'élève en souffrance. En dernier lieu, le conseil de cycle se réserve le droit d'une réorientation en dispositif standard si l'élève a des difficultés dans l'acquisition des compétences du socle. Cette décision ne pourra faire l'objet d'aucun appel de la part des familles.

Les parents demandent la possibilité d'organiser une réunion d'information sur les langues au primaire. Demande acceptée: La réunion aura lieu en juin, et sur la même version que celle du secondaire.

Les parents demandent également que la présentation du parcours des langues soit rappelée en détails aux familles, surtout ceux de CE2, au moins 15 jours en amont. Ce point sera étudié par la direction en accord avec les enseignants.

Le proviseur ajoute que la plaquette d'information sur les choix pédagogiques, traduite en français et en japonais, donne des éléments de réponse actualisés sur ce sujet. Elle a été envoyée aux parents et publiée sur le site internet du lycée.

4. CONTINUITÉ PÉDAGOGIQUE À DISTANCE ET SUIVI DES ACQUISITIONS DES ÉLÈVES

Le conseil des maîtres s'est prononcé pour l'envoi d'un seul bulletin deuxième et troisième trimestre en juin qui ne manquera pas de souligner tous les efforts fournis par les élèves durant cette période particulière. Les parents, qui quittent l'établissement et auraient besoin d'un document spécifique, peuvent déjà contacter la direction pour avoir une attestation.

Le directeur M. SANSEBASTIAN salue le travail extraordinaire et la mobilisation de toutes les équipes pour faire face au défi que pose la situation actuelle et les remercie chaleureusement: les enseignants, les ATSEM, les parents et tous les personnels de l'établissement, dont les missions ont été totalement réorientées depuis un mois pour accompagner les élèves et avancer avec eux jusqu'au retour à la normale.

Il souligne qu'il reçoit beaucoup de messages d'encouragements et des messages d'inquiétudes, ce qui est bien compréhensible. Les messages positifs sont appréciés, les propositions d'amélioration sont reçues avec intérêt.

Le souci est de préserver le lien pédagogique et social avec tous les élèves, même si le programme n'est pas achevé. Sur une scolarité de 15 ans, cet impact est minime et non préjudiciable.

L'équipe de direction est parfaitement consciente de la complexité de cette situation nouvelle pour les familles et fait tout le possible pour en tenir compte, par le biais des aides individuelles apportées (soutien japonophone par les assistantes), ainsi que le prêt de matériel pour les élèves du cycle 3.

Le directeur indique que quelques parents non francophones, 26 familles au total, ont déjà contacté l'administration; ils ont tous été mis en relation avec une ATSEM pour aider à la compréhension des travaux donnés à leurs enfants.

Concernant le problème des parents qui travaillent et le manque de personne pour garder les enfants à la maison, le directeur explique qu'il n'y a malheureusement pas de solution pour l'instant, et que toutefois des parents se sont gentiment portés volontaires pendant la journée pour aider à distance du mieux que possible par les moyens de communication disponibles.

Concernant le matériel proposé pour le cycle 3, le proviseur M. WAINBERG souligne qu'une dizaine de familles se sont manifestées à cet égard. Il n'y a pas de proposition d'équipement informatique aux cycles 1 et 2, mais on pourra peut-être élargir plus tard si les plus grands ne se saisissent pas de la proposition.

Les enseignants ajoutent que les parents peuvent également aller récupérer du matériel à la loge de l'accueil. Pour répondre aux parents, les enseignantes de maternelle indiquent que l'enseignement à distance se poursuit d'une manière très satisfaisante, avec des emplois de temps envoyés avec traduction en japonais, des recours aux vidéos tutorielles faciles à exécuter à la maison. Elles soulignent que l'équipe est là pour assurer le succès des dispositifs, tout en accompagnant les familles et en échangeant avec les enfants.

Le taux de suivi des familles reste à 87% ; taux énorme par rapport aux autres établissements de la zone; taux qui prouve aussi le niveau de la qualité de l'enseignement au lycée et du suivi en interne par les parents. Les 13% qui restent seront désormais relancés, s'agissant de quelques élèves qui sont seuls à domicile ou ceux inscrits parallèlement dans d'autres institutions.

Au vu de la situation à Tokyo et la priorité envers la santé des élèves et des personnels, le proviseur demande l'avis du conseil pour l'annulation de la fête de l'école, prévue le 30 mai. Il explique que l'administration voudrait prendre les précautions nécessaires et suspendre toute activité scolaire dont le contenu et le format ne s'adaptent pas avec les conditions actuelles.

En réponse à une question des parents, le proviseur indique qu'à minima, il pourrait y avoir une présentation des élèves devant leurs parents. Une discussion aura lieu plus tard avec les classes concernées sur le format et la date.

Côté calendrier des vacances d'avril - mai, le conseil pédagogique a déjà discuté la possibilité de repousser ou avancer les vacances. Les enseignants et les parents évoquent la difficulté de modifier, puisque cela nécessite d'avoir d'abord une vision à long terme de la période de fermeture de l'établissement.

Le proviseur affirme qu'il n'y a donc aucune nécessité de modifier le calendrier pour l'instant.

Les parents demandent quels sont les projets mis en place pour les élèves en difficultés à la rentrée.

Le directeur suggère de travailler avec les élèves qui auront besoin de soutien; et que les activités pédagogiques complémentaires APC, les sessions en petits groupes et les ateliers différenciés pourront venir en aide pour combler les lacunes et les décalages.

Sur ce point, le directeur souhaite saluer à travers ce conseil l'équipe FLScO, qui fait un travail considérable de communication à distance avec les élèves concernés.

Les enseignants ajoutent qu'ils ont une vision claire de l'état des apprentissages et des avancées de leurs élèves; ils savent à quel rythme avance chacun, et mettront en place des dispositifs pour faire face aux problèmes rencontrés.

Le directeur fait l'écho et explique qu'il importe avant tout de rassurer les familles sur la qualité de l'enseignement à distance et l'améliorer au fur et à mesure de l'identification de possible déficiences et lacunes.

Les parents, à leur tour, soulignent leur compréhension envers la situation que traverse collectivement toute la communauté scolaire, et reconnaissent tout l'engagement de l'ensemble des équipes.

Concernant la date de reprise, le lycée étudie soigneusement la situation, et attend la décision qui sera prise de la part de l'ambassade.

Pour conclure, le proviseur tient à remercier l'ensemble des efforts des parents élus dans la communication quotidienne avec les familles pour faire face à cette situation inédite. Il applaudit l'investissement de toutes les parties concernées pour faire en sorte que les choses se passent le mieux possible, et souligne l'effet positif des remerciements et des retours constructifs, y compris dans ce conseil d'école.

A la fin de la séance, le Président, M. SANSEBASTIAN, remercie les participants.

L'ordre du jour étant épuisé, la visio-conférence est levée à 16h30.

Secrétaires de séance

Hatem EL-NASHAR
Chloé BEAUDET

Président de séance

Gilles SANSEBASTIAN